

RÉMINISCENCES

Michel VIOLET

Dans le premier des textes qui suivent Jean Foucambert fait allusion aux « filières » qui caractérisaient l'enseignement français jusqu'en 1975, date de la prolongation de la scolarité obligatoire et de la création du Collège d'Enseignement Général (CEG) puis, plus tard, du Collège d'Enseignement Secondaire (CES).

Les deux autres textes, déjà parus dans cette revue, rappellent une réalité – certes officiellement abolie mais pas si lointaine et néanmoins méconnue de beaucoup – et illustrent, à travers l'histoire de la formation des maîtres, les intentions des créateurs d'une école qui suscite encore tant de nostalgie.

« *Vous êtes d'un côté du mur* » disait, dans les années 50 du siècle dernier, un inspecteur primaire – comme on les appelait alors – aux instituteurs réunis pour une conférence pédagogique. Il rappelait ainsi leur appartenance à un des 2 types d'enseignement alors en vigueur en France, séparés de manière parfaitement étanche et instruments d'un véritable apartheid scolaire et social.

Donc, d'un côté de ce mur, pour la grande majorité des enfants, essentiellement ceux des milieux populaires, une scolarité qualifiée de primaire, effectuée de 6 à 12 ans à l'origine puis jusqu'à 14 ans ensuite, dans une école communale et sanctionnée pour la moitié d'entre eux par le Certificat d'Études Primaires avant l'entrée

dans la vie professionnelle. Parmi eux, au CM2, vers 10/11ans par conséquent, pour les meilleurs élèves dont les parents acceptent une prolongation de la scolarité, un concours d'entrée donnera accès à la classe de 6^{ème} d'un Cours Complémentaire, situé généralement au chef-lieu de canton où, à l'issue de 4 années, ils passeront le Brevet élémentaire¹ avant d'entrer, eux aussi, dans la vie active. Ainsi étaient dispensés les savoirs nécessaires à ceux qui occuperont les tâches d'exécution de la production et de la fonction publique (ouvriers, paysans, employés et cadres subalternes).

Une minorité des titulaires du brevet poursuivait des études, soit dans une école normale (après un concours d'entrée), soit dans une école primaire supérieure (EPS), études qui se terminaient par un examen : le Brevet Supérieur (qui ne permettait pas d'accéder à l'université). La formation des enseignants des écoles primaires et des cours complémentaires était assurée dans les écoles normales, par des professeurs issus théoriquement des ENS de Saint Cloud et de Fontenay.

Système, on le voit, fermé et autonome, réservé à une classe sociale, lieu d'exercice d'une pédagogie efficace de transmission de savoirs et de savoir-faire pratiques et délibérément limités, instrument de domestication et de reproduction sociale. Dès 1789, après le rejet du projet de la Convention, de Condorcet à Jules Ferry,

tout au long du 19^{ème} siècle, la bourgeoisie triomphante a construit par ajustements successifs, une école pour le peuple en poursuivant 3 objectifs : maîtriser la revendication populaire du droit à l'instruction, assurer à l'industrie naissante une main-d'œuvre qualifiée, « fermer l'ère des révolutions » grâce à un conditionnement politique des classes laborieuses.

De l'autre côté du mur, réservé aux enfants de la bourgeoisie, la voie royale du lycée, des « petites classes » à la terminale², pour une scolarité sans concours ni examen avant le baccalauréat, passeport pour entrer à l'Université et dans les classes préparatoires aux grandes écoles pour beaucoup. L'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm et l'université assurent la formation de professeurs sommés d'adopter une pédagogie axée sur la qualité de l'enseignement des disciplines scientifiques, permettant ainsi à l'élite de « faire ses Humanités » et à la bourgeoisie de perpétuer sa domination.

On verra, à la lecture des textes qui suivent qu'assurément, les objectifs ont été atteints, et que malgré les changements apportés, ce qui a fondé « le mur » évoqué plus haut perdure par bien des aspects quand on n'en souhaite pas la restauration ●

¹. Examen redoutable, donnant le droit d'enseigner (dans l'enseignement privé, par exemple), progressivement remplacé par le BEPC, créé en 1947, puis par le Brevet des Collèges ². Des collèges accueillent quelquefois une scolarité de premier cycle (de la 6^e à la 3^e)